

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON D'EPERNON
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022
COMPTE-RENDU

Coulombs, le 13/10/2022

ORDRE DU JOUR :

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Travaux de requalification et de rénovation de la RD116-A et des trottoirs : maîtrise d'œuvre
- Travaux de requalification et de rénovation de la RD116-A et des trottoirs : convention de financement et de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le département de l'Eure-et-Loir et la commune
- FDI 2023 : demandes de subventions au Conseil départemental
- Plan de sauvegarde : mise à jour du document
- Aménagement et extension du cimetière communal (aménagement, VRD et espaces verts) : Marché à Procédure Adaptée (MAPA), attribution du marché, choix des entreprises et délibérations
- Travaux : reprises d'évacuations d'eaux pluviales, 39 grande rue (aménagement de l'espace public), ...
- Noël des enfants : organisation
- Travaux : ouvrage d'art situé 39 grande rue
- Informatique : renouvellement du matériel de sauvegarde
- Finances : décisions modificatives
- CCAS : calendrier des événements
- Sécurité routière : rue de la Cavée de Paris
- Vidéo protection : étude des offres
- Questions diverses

Le jeudi 10 octobre 2022, les membres du conseil municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 5 octobre 2022, se sont réunis.

Sont présents : M. Jean-Noël MARIE, Mme Claudine ABHERVE, Mme Catherine MARIE, Mme Nathalie ANDREU, Mme Valérie MONOT, M. Roland PETIT, M. Didier LE BARS, M. Jean-Luc MARTIN, M. Patrick JOYEUX et M. Francis GUILLARD.

Mme Sylvie DE ROA, Mme Jacqueline FOUQUET, M. Pascal LENOIR et M. Daniel GUILLY sont absents et ont donné respectivement pouvoir à Mme Catherine MARIE, Mme Valérie MONOT, M. Jean-Noël MARIE et M. Francis GUILLARD.

Mme Murielle LEROY est absente.

La séance débute à 20h00.

A l'unanimité, Mme Catherine MARIE est nommée en qualité de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU PRECEDENT

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu précédent.

COMPTE RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS

TERRITOIRES ENERGIE : M. Didier LE BARS

Le syndicat a transmis aux collectivités membres un courrier expliquant l'évolution des prix pour la période 2023-2025, suite au nouveau marché de groupement d'achat d'énergie qui sera en vigueur en janvier 2023.

SIRP : M. Roland PETIT

L'effectif en maternelle est de 74 enfants, et de 153 enfants en élémentaire.

Le nombre d'enfants de Coulombs inscrits est en baisse et par conséquent, ça implique une évolution du coût des participations des autres communes.

Les projets en cours sont :

- La création d'un cheminement piéton sur le parking,
- L'acquisition de rideaux,
- La résolution de problèmes de plomberie,
- Le choix de déléguer la maîtrise d'œuvre pour le portail.

Concernant l'augmentation du coût de l'énergie, M.PETIT annonce des économies à prévoir.

Enfin, M.PETIT s'est entretenu avec la nouvelle inspectrice de circonscription.

SB4VR : M. Jean- Luc MARTIN

Une réunion a eu lieu début septembre concernant une étude sur le système d'endiguement. L'objectif de cette étude est d'étudier les intérêts de la présence de la digue, et plus généralement de lutter contre les inondations.

Le compte-rendu est parvenu en Mairie et M. Jean-Luc MARTIN invite les élus à en prendre connaissance.

M. Le Maire informe que cette étude est vivement conseillée par les services de l'Etat.

TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET DE RENOVATION DE LA RD116-A ET DES TROTTOIRS : MAITRISE D'ŒUVRE

En vue de la rénovation de la route départementale RD116-A à Chandelles, M. Didier LE BARS a sollicité 3 entreprises pour obtenir une offre concernant la réalisation de la prestation de maîtrise d'œuvre.

2 Entreprises ont répondu. Après étude et avis des services du Conseil départemental, l'offre de la société DECID est retenue. Le montant de la prestation est fixé à hauteur de 7% du montant prévisionnel des travaux soit un coût estimé de 28.000 euros H.T.

S'agissant du BET DECID, c'est une société qui dispose d'un savoir-faire, en particulier sur les opérations relevant du périmètre du projet communal. Monsieur DEVEAUX, le futur interlocuteur, dispose d'une expérience répondant en tout point aux besoins de la commune et les références apportées dans la proposition confirment ce positionnement.

Les membres du conseil votent à l'unanimité l'offre transmise par la société DECID, qui était la moins chère.

TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET DE RENOVATION DE LA RD116-A ET DES TROTTOIRS : CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR ET LA COMMUNE

Dans le cadre de la rénovation de la voirie RD116-A à Chandelles, le Conseil départemental a fait parvenir une convention de financement et de délégation de la maîtrise d'ouvrage.

La nature des travaux est la suivante : travaux connexes, gestion des eaux pluviales, rénovation des trottoirs, étude du stationnement des riverains, créations de dispositifs de sécurité,...

La première estimation des travaux est d'un montant de 927.216,77 euros T.T.C.

Grâce à ce partenariat, la commune va pouvoir bénéficier des compétences techniques et des précieux conseils des ingénieurs du Conseil départemental d'Eure-et-Loir pour rénover et aménager la rue et les trottoirs.

Le choix du prestataire pour la maîtrise d'œuvre ayant été voté au précédent point, les membres du conseil approuvent à l'unanimité la convention et autorisent M. Le Maire à la signer.

M. Didier LE BARS informe que Territoire Energie va faire parvenir des devis pour l'enfouissement des réseaux dans les meilleurs délais.

FDI 2023 : DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le règlement du FDI n'est pas encore parvenu en Mairie.

PLAN DE SAUVEGARDE : MISE A JOUR DU DOCUMENT

Mme Sylvie DE ROA a mis à jour le plan de sauvegarde. Les modifications apportées sont essentiellement des numéros de téléphones et des noms d'interlocuteurs.

Les membres du conseil approuvent la mise à jour du plan de sauvegarde à l'unanimité.

AMENAGEMENT ET EXTENSION DU CIMETIERE
COMMUNAL (AMENAGEMENT, VRD ET
ESPACES VERTS) : MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA),
ATTRIBUTION DU MARCHE, CHOIX DES
ENTREPRISES ET DELIBERATIONS

Le marché relatif à l'aménagement et l'extension du cimetière a été publié sur la plateforme de l'AM28 et dans l'Echo Républicain. La remise des offres était fixée au 2 septembre 2022 à 14h00. La procédure engagée est une procédure adaptée soumise au code de la commande publique en vigueur selon l'article L.2123-1.

La maîtrise d'œuvre complète a été confiée à l'agence GILSON et associés située à Chartres.

La décomposition des travaux est faite en lots : lot 1 VRD et lot 2 espaces verts. Les entreprises suivantes ont répondu et ont fourni toutes les pièces demandées :

Lot 1 : VRD

LE CORRE BTP (Broué)
TP 28 (Tremblay-les-Villages)

Lot 2 : Espaces verts

PAYSAGE JULIEN LEGAULT (La Loupe)
PINSON PAYSAGE (Barjouville)
SAJEV (Gazeran)
VERT-TIGE (Saint-Hilarion)

En conclusion :

Lot 1 : VRD

Après analyse des offres, l'entreprise TP 28 de Tremblay-les-Villages est retenue. Le montant des travaux s'élève à 50.801,47 euros H.T. L'estimation du maître d'œuvre s'élevait à 57.408,85 euros H.T.

Lot 2 : Espaces verts

Après analyse des offres, l'entreprise PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT est retenue. Le montant des travaux s'élève à 29.517,72 euros H.T. L'estimation du maître d'œuvre s'élevait à 40.879,60 euros H.T.

Les entreprises retenues sont les « mieux disantes » techniquement et les « moins disantes » financièrement.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'analyse des offres et les entreprises retenues.

TRAVAUX : REPRISES D'EVACUATIONS D'EAUX PLUVIALES, 39 GRANDE RUE (AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC), ...

M. Francis GUILLARD a sollicité des entreprises pour les travaux d'aménagement sur les espaces publics et les voiries suivants :

- Aménagement de la cour intérieure (39 Grande Rue)
Deux entreprises ont répondu en proposant une allée en enrobé avec bordures P1 et la dernière entreprise une allée avec des pavés
- Aménagement pour résoudre des problèmes d'inondation rue de Paris et grande rue
- Suppression d'un ilot (rue de la cavée de Paris)
- Réfection de sorties d'eaux pluviales situées « lotissement les Marques Bouteilles » et « rue de la Ribordière »

Après analyse de l'ensemble des offres, l'entreprise POLVE est la moins disante. Le montant pour l'ensemble des travaux s'élève à 28.960 euros H.T. L'aménagement de la cour intérieure du 39 Grande Rue sera budgété sur l'exercice 2023.

Les membres du conseil approuvent l'ensemble des travaux proposés et retiennent à l'unanimité l'entreprise POLVE.

M. Francis GUILLARD a sollicité des entreprises pour la pose de rideaux et de stores : salle du conseil municipal, salle située 39 grande rue, cuisine de la salle des fêtes et secrétariat de la mairie.

Après analyse des offres, les devis pour les stores de la cuisine et du bureau du secrétariat de la mairie sont retenus. L'offre la moins disante est proposée par les établissements TOURY de Chartres et s'élève à 1.713,62 euros H.T. pour le bureau du secrétariat et de 3.333,33 euros H.T. pour la cuisine de la salle des fêtes.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le choix de l'entreprise et le montant des devis proposés.

L'acquisition des rideaux de la salle du conseil et de la salle située 39 grande rue sera réétudiée ultérieurement.

NOËL DES ENFANTS : ORGANISATION

A cause des conditions sanitaires en 2021, le spectacle de Noël n'a pas été organisé.

Le prestataire précédemment retenu a fait parvenir un nouveau devis (identique à l'an passé) : 450 euros T.T.C.

Le spectacle de magie « Max et la clé perdue » aura lieu le vendredi 16 décembre 2022 à 18h00 (salle des fêtes de Coulombs). Les enfants seront accueillis par une mascotte géante.

Mme Nathalie ANDREU propose une réunion de travail pour organiser le Noël des enfants. La date retenue est le jeudi 20 octobre à 20h00.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le montant du devis du magicien.

TRAVAUX : OUVRAGE D'ART SITUE 39 GRANDE RUE

La Conseil départemental doit proposer une date de réunion pour la réception du chantier. Le candélabre gênant a été retiré, le mat sera positionné de l'autre côté de la route pour éviter « un point noir ».

INFORMATIQUE : RENOUELEMENT DU MATERIEL DE SAUVEGARDE

Le matériel de sauvegarde informatique du secrétariat de la mairie doit être renouvelé. Le montant du devis s'élève à 1.656 euros T.T.C.

Les membres du conseil approuvent le montant du devis présenté à l'unanimité.

VIDEO PROTECTION : ETUDE DES OFFRES

En accord avec les services de l'Etat et la Gendarmerie Nationale, la commune souhaite s'équiper d'une vidéoprotection composée de 2 caméras. Les objectifs sont de dissuader les délinquants et les auteurs de troubles et de fournir aux gendarmes des images de qualité.

2 entreprises ont transmis leurs offres. L'entreprise ERDETECH, offre la moins disante, s'élève à 13.670,40 euros T.T.C. Le dispositif de lecture est détenu par la commune de Nogent-le-Roi.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'offre proposée par l'entreprise ERDETECH et son montant, sachant que la Ville de Nogent-le-Roi a elle aussi choisi ce fournisseur.

FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES

Suite à la cessation d'activité, l'association THE'COUL, souhaite restituer la subvention octroyée par la commune. Le montant s'élève à 200 euros.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la restitution de la subvention mandatée.

DM 3 : lors d'un précédent conseil, les élus ont voté le principe de l'acquisition d'un candélabre pour la grande rue au niveau de la maison médicale. Le montant du projet s'élève à 2.352 euros et il convient de prendre au budget en suréquilibre la somme de 2.352 euros et de l'affecter en investissement au compte 2041582 – Projet 2200007. Cette somme sera amortie en 5 ans.

DM4 : suite au vote de l'acquisition du matériel de sauvegarde informatique du secrétariat, il convient de prendre du budget en suréquilibre la somme de 1.656 euros et de l'affecter en investissement au compte 2183 – projet 2200008.

DM5 : le reste à réaliser du projet 190007 aménagement de voirie suite aux inondations est imputé au compte 2031, il convient de le transférer au compte 2151 – projet 1900007.

DM6 : suite au vote du devis concernant la vidéoprotection, il convient d'abonder le compte 2158 – projet 220003 pour la somme de 1.671 euros. Cette somme sera prélevée du budget en suréquilibre.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité toutes les décisions modificatives.

CCAS : CALENDRIER DES EVENEMENTS

Mme Catherine MARIE présente les différentes manifestations organisées par le CCAS.

A l'occasion de la semaine Bleue et en partenariat avec le CCAS de Nogent-le-Roi, le samedi 15 octobre 2022 sera organisé un goûter dansant sur des airs des années 60-70.

Ateliers les aidants Groupes de paroles et ateliers « bien-être » :

Devant le succès remporté par les différents ateliers « BIEN ETRE » proposés par la Mutualité Française, les municipalités de Nogent-le-Roi et de Coulombs, avec le soutien de la Maison Départementale de l'Autonomie, ont décidé de poursuivre l'action en faveur des AIDANTS en proposant, dès le 12 Septembre 2022, un groupe de paroles et un atelier «BIEN ETRE» mensuel, avec une première session du 12 Septembre au 12 Décembre 2022, et une seconde session de Janvier à Juin 2023 : Bien-être, détente, ressourcement, pour aider à gérer le stress, la fatigue, le surmenage, favoriser et installer calme et détente, permettre au corps et à l'esprit de se ressourcer, avoir plus de vitalité dans la vie quotidienne,...

Les participants découvriront comment retrouver bien-être, détente et vitalité à travers un ensemble de pratiques simples, agréables et efficaces (respiration, relaxation.) accessibles à tous, utilisées par les sophrologues, les relaxologues....

Mme Claudine ABHERVE informe que la participation est variable mais que les échanges sont intéressants.

Compte-tenu du contexte sanitaire, le Noël du Secours Catholique a été reporté et se déroulera le lundi 24 octobre prochain (salle des fêtes de Coulombs), dans l'après-midi.

SOLIHA : 4 Ateliers thématiques sur le bien être chez soi sont ouverts à tous les retraités. Les thèmes abordés seront : les bons gestes et postures au quotidien, les accessoires innovants et astucieux, l'habitat durable et l'aménagement du logement et les subventions. Les inscriptions se font auprès de la Mairie avant le 4 novembre :

- par téléphone : 02.37.51.40.27
- par mail : mairiecoulombs28@wanadoo.fr
- par coupon réponse

SECURITE ROUTIERE : RUE DE LA CAVEE DE PARIS

Après les décisions prises et les remarques et attentes des riverains, M. Le Maire a pris attache auprès du service des routes du Conseil départemental. Une réunion de travail a été organisée sur place le vendredi 23 septembre avec les élus de Coulombs et les agents du Conseil départemental. Une seconde réunion de travail est déjà prévue pour étudier les propositions du service des routes du Conseil départemental.

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire rappelle aux élus l'anniversaire des 30 ans du Secours Populaire le vendredi 14 octobre 2022 à partir de 18h00 (salle des fêtes de Coulombs).

Le Secours Catholique sollicite le prêt de la cuisine de la salle des fêtes pour organiser des ateliers cuisine. Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le prêt de la salle.

L'école de musique de Nogent-le-Roi sollicite le prêt de la salle des fêtes à l'occasion de leur spectacle de fin d'année (le 1^{er} juillet 2023). Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le prêt de la salle.

M. Didier LE BARS a reçu une proposition de marquage au sol de logos « 30km/h » pour l'avenue de l'Abbaye et la grande rue. L'objectif est de rendre plus « visible » la limitation de vitesse. Après discussion, les membres du conseil souhaitent la répétition du marquage rue de Sully et au niveau de la maison médicale et de l'église. M. Didier LE BARS va demander une nouvelle proposition financière à l'entreprise.

Compte-tenu de l'évolution du coût de l'énergie, M. Didier LE BARS pense que des économies devraient être réalisés dans la salle utilisée par le club de billard (huisseries à rénover, mode de chauffage à étudier,...).

Mme Nathalie ANDREU a repris contact avec le repreneur de la société LOTICIS pour finaliser la rétrocession de la voirie « rue du Bois Moineau ».

Mme Catherine MARIE et M. Le Maire vont prochainement rencontrer Mme Géraldine ZORER pour faire un point.

Mme Claudine ABHERVE et Mme Valérie MONOT signalent la reprise des tirs de canards. M. Le Maire va relancer la procédure.

Mme Valérie MONOT souhaite que la longrine rue de Sully soit nettoyée et souhaiterait connaître l'état d'avancement des travaux du grenier de la Mairie et du devenir du préfabriqué.

Concernant l'entretien des trottoirs, Mme Valérie MONOT propose d'identifier les lieux les moins entretenus pour en informer les riverains concernés afin de les sensibiliser.

Mme Nathalie ANDREU signale que des véhicules stationnent sur le trottoir rue de Chandelles.

M. Roland PETIT et M. Jean-Luc MARTIN ont été voir un tracteur d'occasion. Les membres du conseil souhaitent poser une option d'achat.

M. Jean-Luc MARTIN souhaite que les employés communaux puissent suivre une formation sur l'abattage des arbres. M. Roland PETIT informe que le Conseil départemental devrait en proposer.

M. Roland PETIT félicite les agents du Conseil départemental concernant les travaux de broyage de la déviation.

M. Jean-Luc MARTIN signale du lierre sur l'abri de bus à Chandelles.

M. Didier LE BARS souhaiterait que l'on fasse intervenir une entreprise pour connaître l'origine du point d'eau formé dans la première cour située 39 grande rue. M. Francis GUILLARD informe que les employés communaux ont passé le jet « haute pression » dans les regards, pour les nettoyer, il va faire appel à une entreprise en charge de la gestion des eaux pluviales pour identifier la cause.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

M. Jean-Noël MARIE
Maire de Coulombs
Conseiller départemental du canton d'Epernon

